






Caristes

Les chariots élévateurs nécessitent selon la recommandation CNAMTS R 389, des formations de plus en plus poussées en matière de sécurité. Cette famille d'engins possède six catégories de CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité), qui sont impératifs à l'employeur pour délivrer l'autorisation de conduite au cariste.

- **Objectif** : Etre capable de manipuler tous types de chariots élévateurs conformément au référentiel de la recommandation CNAMTS R389
- **Pré requis** : Etre âgé au minimum de 18 ans
Savoir lire, écrire et compter
- **Durée** : A définir en fonction de l'expérience.

R389 : chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

Catégorie 1	Chariot transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (levée inférieure à 1 mètre)	
Catégorie 2	Chariot tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg	
Catégorie 3	Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg	
Catégorie 4	Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6 000 kg	
Catégorie 5	Chariots élévateurs à mât rétractable	
Catégorie 6	Conduite de chariot hors production : maintenance, entretien, livraison et transport	